



ARRETE DU MAIRE N°2025-37

Le Maire de la Commune de MOËZE,

VU le Code de la route et notamment ses articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires), et R 411-25 (signalisation)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-3,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992,

CONSIDERANT la demande de M. PAOLI Jean-Christophe en date du 15/07/2025 sollicitant le stationnement de véhicules et de dépôt de matériaux sur une partie du parking situé à l'entrée du bourg (entrée d'agglomération côté Soubise) en vue de travaux de réfection de toitures au n°6 avenue du Général de Gaulle,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules sur le parking à l'entrée du bourg (entrée d'agglomération côté Soubise),

CONSIDERANT le permis de stationnement n°R2025R010 du 17/07/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 21 juillet au 21 août 2025, le stationnement sera interdit à l'arrière de la station de pompage de relevage d'EAU17 afin de permettre le stationnement de véhicules et le dépôt de matériaux (tuiles, linteaux, voliges...) de l'entreprise de M. PAOLI Jean-Christophe en vue des travaux de réfection de toitures au n°6 avenue du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : M. PAOLI Jean-Christophe devra se conformer au permis de stationnement susvisé qui lui a été délivré le 17 juillet 2025.

ARTICLE 3 : La signalisation sera posée et entretenue par M. PAOLI Jean-Christophe et devra être conforme à l'Instruction interministérielle sus-visée.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,

Madame la Commandante de Gendarmerie de Saint-Agnant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité de la zone concernée et dont ampliation sera adressée à M. PAOLI Jean-Christophe.

Fait à MOËZE le 17 juillet 2025

Le Maire,
M. Didier PORTRON

